

Tarifs applicables jusqu'au **30 JUIN 2012** (Délibération n°06 du 09/02/2006)

Camping	Tarif jusqu'au 30/06/2012
Camping 3, 4 et 5 (classement "PREFECTURE" ou label : <i>étoiles ...</i>)	0,30 €
Camping 1 et 2, Aires Naturelles de Camping et ports de plaisance (classement "PREFECTURE" ou label : <i>étoiles ...</i>)	0,20 €

Pour les Autres Hébergements qui sont Classables (A.H.C.), c'est à dire :	Tarif jusqu'au 30/06/2012
les meublés de tourisme les hôtels de tourisme les chambres d'hôtes	les résidences de tourisme les parcs résidentiels de loisirs (régime hôtelier) les villages résidentiels de tourisme les villages de vacances
A.H.C. et chambres d'hôtes 4 et 5 (classement "PREFECTURE" ou label : <i>4 et 5 étoiles, 4 et 5 épis, 4 et 5 clés, 4 et 5 soleils, Premium* ...</i>)	0,70 €
A.H.C. et chambres d'hôtes 3 (classement "PREFECTURE" ou label : <i>3 étoiles, 3 épis, 3 clés, 3 soleils, Confort ...</i>)	0,50 €
A.H.C. et chambres d'hôtes 2 (classement "PREFECTURE" ou label : <i>2 étoiles, 2 épis, 2 clés, 2 soleils, ...</i>)	0,40 €
A.H.C. et chambres d'hôtes 1 (classement "PREFECTURE" ou label : <i>1 étoile, 1 épi, 1 clé, 1 soleil, ...</i>)	0,30 €
A.H.C. non classés et autres chambres d'hôtes (Fleur de soleil et déclarées en mairie)	0,50 €

Hébergements Non classables :	0,20 €
Exemples : Auberges de jeunesse, Centres de séjour, Hôtelleries monastiques ...	

Nouveaux tarifs à partir du 1er juillet 2012 : cette démarche a pour but de développer les ressources de notre communauté de communes pour pouvoir poursuivre l'effort important réalisé ces dernières années en matière d'aménagements touristiques : itinéraires de randonnées, valorisation du patrimoine, accueil et animations.

